



# Association des Beaux Arts de Viarmes et des Environs

## Bulletin d'Inscription au Salon 2026

### du 1er au 8 mars

**SALLE SAINT-LOUIS** VIARMES allée Sully (parking)

Bulletin à nous retourner avant le **18 janvier 2026** (dernier délai) accompagné de votre règlement de 30 Euros à l'ordre de l'ABAVE (**en respectant impérativement les consignes ci-jointes**).

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Ville+CP : .....

Téléphone : ..... Email : ..... (obligatoire)

Les œuvres sont acceptées par ordre d'inscription et dans la limite des places disponibles.

Il sera accepté jusqu'à 3 œuvres par exposant :

N°	Titre	Format * (Largeur X Hauteur cms)	Technique	Prix de Vente
1				€
2				€
3				€

**\*IMPORTANT :** inclure le cadre dans les dimensions ; Indiquer dans l'ordre, la Largeur, puis la Hauteur.

Droits d'accrochage : 30 € chèque à l'ordre de l' « A.B.A.V.E » (encaissé la semaine de l'exposition si dossier retenu).

Pour un maximum de **deux** faces de panneau ou grille d'exposition (1,00m sur 1,50m environ chacune).

Limiter la taille des œuvres en conséquence.

**Le comité d'accrochage se réserve le droit de regrouper les œuvres sur une seule grille ou d'en refuser si les dimensions ne sont pas adaptées à l'espace du support.**

Retournez une copie de votre dossier **par email (1)** le plus rapidement possible en y **joignant impérativement les photos des réalisations** proposées.

Puis pour validation finale, envoyez l'original de ce dossier signé **par courrier** à l'adresse ci-dessous accompagné du chèque de 30€ (pas nécessaire de renvoyer les photos).

Les œuvres doivent être en harmonie et cohérence (technique et sujet).

Un dossier ne pourra être enregistré que complet : Bulletin d'Inscription original signé reçu **par courrier + chèque de Droits d'accrochage** joint au courrier + photos numériques envoyées par email.

Après acceptation par les organisateurs, une confirmation d'inscription sera envoyée par email.

Les œuvres exposées pourront être achetées (transactions à effectuer directement par l'artiste, pas de commissions à reverser à l'Association). Indiquez le prix de vente souhaité.

**(1) ceci ne dispense pas de l'envoi par courrier de l'original du Bulletin et du chèque de Droits d'Accrochage pour validation de l'inscription.**

Je m'engage à ne pas proposer de copies d'œuvres existantes mais uniquement des créations personnelles.  
Je reconnaiss avoir pris connaissance du règlement et déclare l'accepter sans réserve.

Date : .....

Signature :

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

**Dominique PEUCH**

**Président de l'Association des Beaux Arts de Viarmes et des Environs**